

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 173

présenté par

Mme Parmentier-Lecocq, M. Alauzet, Mme Berete, M. Giraud, Mme Janvier, Mme Lemoine,
Mme Panosyan-Bouvet et Mme Agresti-Roubache

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants de la fonction publique territoriale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation de la fonction publique territoriale à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.